



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN..

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoindue à titre d'auxiliaire.

D31032025_05: Compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement Les Mares »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°D124022025_01 relative au débat d'orientations budgétaires,

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne peut participer au vote de ce dernier.

Vu la délibération n°D24032025_02 du conseil municipal en date du 31 mars 2025 désignant Jean-Luc RABILLARD, président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2024,

Vu la note de présentation synthétique jointe,

Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Michel VALLA, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES MARES »		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	455 085,76 €	247 948,38 €
Recettes	840 398,38 €	320 782,81 €
Résultat de l'exercice	385 312,62 €	72 834,43 €
Solde antérieur	- 17,03 €	- 320 782,81 €
Résultat clôture exercice 2024	385 295,59 €	- 247 948,38 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement les Mares ».

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre